

Conseil Général de la Guadeloupe

POYEN,
CIRCUITS ET
INTERPRÉTATION
(Petit-canal)

SOMMAIRE

INTRODUCTION

TABLE DES PLANCHES

PREMIERE PARTIE / L'EMPREINTE DU PASSE

I - HISTOIRE D'UNE HABITATION	P. 4
<i>1/ La période formative (1730 - 1770)</i>	
<i>2/ L'habitation Poyen - frères (1770 - 1803)</i>	
<i>3/ Le cycle Lemesle (1803 - 1863)</i>	
<i>4/ A l'ombre de l'usine Rancougne (1863 - 1901)</i>	
<i>5/ La main-mise de Beauport (1901 - 1990)</i>	
II - LES VESTIGES	P. 16
<i>1/ Les vestiges bâtis</i>	
<i>2/ Les vestiges d'aménagement</i>	
III - UN PAYSAGE CANNIER	P. 21
<i>1/ L'entour naturel</i>	
<i>2/ Une plaine cannière</i>	
<i>3/ Un espace de circulation</i>	
<i>4/ L'implantation humaine</i>	
IV - POYEN ET LA RAVINE	P. 22
<i>1/ Un centre historique recomposé</i>	
<i>2/ La forêt de Poyen</i>	
<i>3/ La ravine</i>	
V - CHEMINS VICINAUX ET SENTIERS	P. 24
<i>1/ Accès, lisière et liaison</i>	
<i>2/ Parcourir la forêt</i>	
<i>3/ Le sentier de l'ONF</i>	

DEUXIEME PARTIE / LES ESPACES ET LA CIRCULATION

VI - ANCRAGES, ESPACES ET CIRCULATION	P. 26
<i>1/ Les espaces d'interprétations</i>	
<i>2/ Des ancrages spécifiques</i>	
<i>3/ Des voies diverses de circulation</i>	

VII - ACTEURS ET PROJETS

P. 28

- 1/ Le pays de la canne*
- 2/ A la gare de Poyen*
- 3/ Chap o Kannal*
- 4/ La diversité des acteurs*

TROISIEME PARTIE / A LA DECOUVERTE DE POYEN

VIII - METHODOLOGIE DE DETERMINATION

P. 29

- 1/ Les ressources du site*
- 2/ Les types de circuit*

IX - CIRCUITS ET SUPPORTS

P. 30

- 1/ Les trois circuits*
- 2/ Panneaux, table d'interprétation et signalétique*
- 3/ Le discours interprétatif*

ANNEXES / SUR LE SITE

- 1/ Le panneau de la ravine*
- 2/ Le panneau de la mare*
- 3/ Le panneau de la gare (1)*
- 4/ Le panneau de la gare (2)*
- 5/ La table d'interprétation*

INTRODUCTION

Poyen - Au cœur d'un losange inédit entre le barrage de Gaschet, l'usine de Beauport, le port de Beautiran et l'ancien site de l'usine Clugny. (planche 1)

Poyen - A la croisée des trois voies de circulation : fluviale (ravine), routière (N 6) et ferroviaire (ligne Beauport / Clugny).

Poyen tel un carrefour intérieur, à la porte du littoral canalien au cœur du Nord Grande-terre.

La présente mission muséographique de l'habitation Poyen à Petit-Canal menée pour le compte du Conseil Général a pour objectif de déterminer un circuit de découverte de l'habitation, de conceptualiser des panneaux explicatifs et une table d'interprétation.

Ce rapport se décline en trois parties :

- L'empreinte du passé*
- Les espaces et la circulation*
- A la découverte de Poyen*

Il définit les caractéristiques naturelles principales de l'habitation Poyen et de sa ravine, celles de la plaine cannière environnante. Relatant les principales étapes de son histoire du XVIIIè siècle à nos jours, il éclaire l'interprétation des vestiges, chemins et sentiers de l'habitation.

Les maquettes proposées en annexes du document sont destinées après validation par le Conseil Général, à traduire l'interprétation des différents espaces de Poyen.

Novembre 2007

Le Directeur de L.A.N.M.7



Mr BARFLEUR Jean (B)

PLANCHE 1

Au cœur d'un losange carrefour

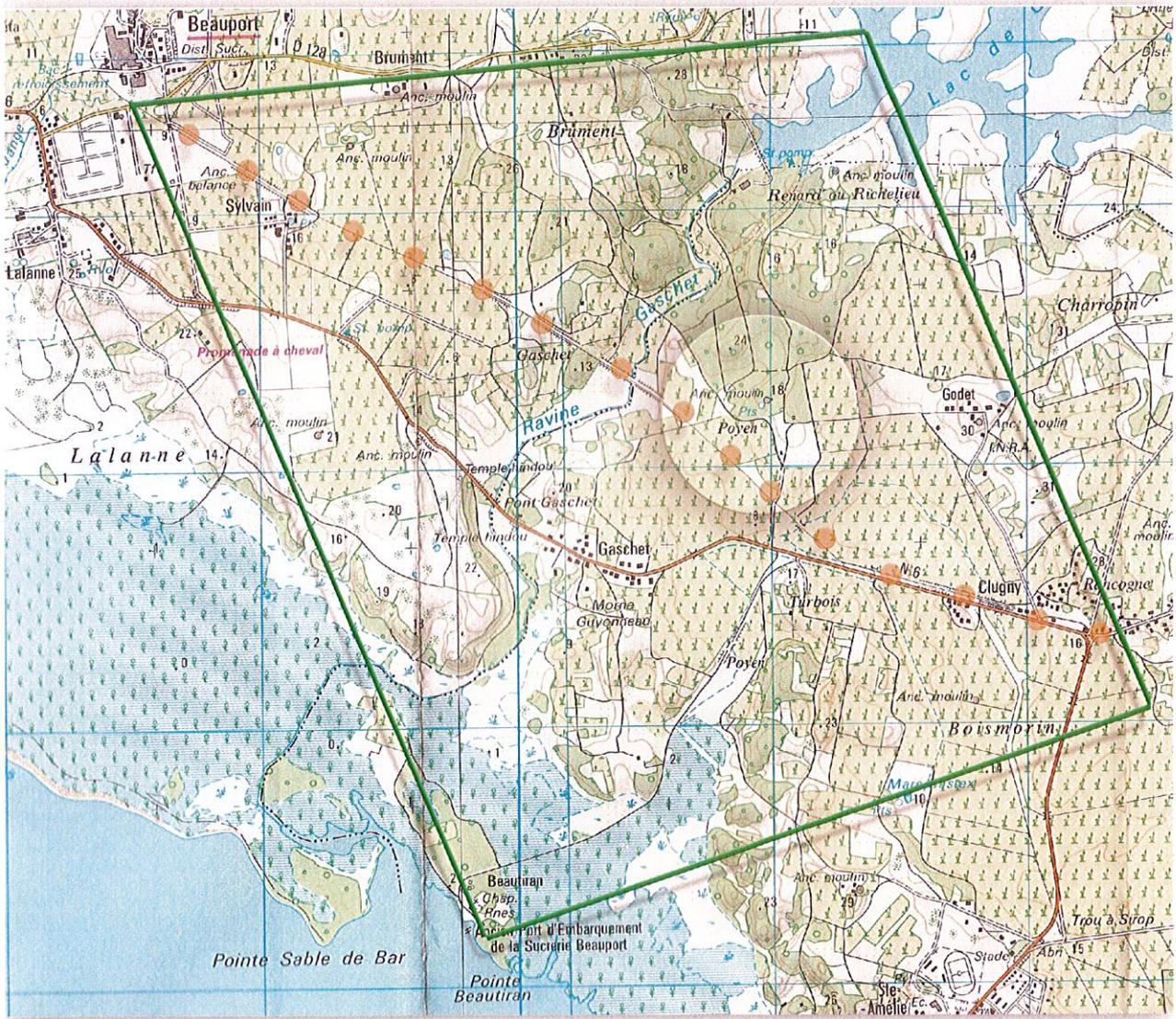


TABLE DES PLANCHES

Planche 1 :	Un losange carrefour
Planche 2 :	les concessions en 1732
Planche 3 :	Une porte littorale en 1768
Planche 4 :	La constitution de l'habitation Poyen (1730 - 1790)
Planche 5 :	La porte littorale en 1796
Planche 6 :	Rancougne et Lemesle en 1865
Planche 7 :	Les vestiges bâtis (1)
Planche 8 :	Les vestiges bâtis (2)
Planche 9 :	Les vestiges d'aménagements
Planche 10 :	La forêt et la ravine
Planche 11 :	Espaces et lieux d'ancrage
Planche 12 :	Les voies de circulation
Planche 13 :	Le circuit 1 "entre 2 gares"
Planche 14 :	Les stations du circuit 1
Planche 15 :	Les circuits 2 et 3 "par la forêt et la ravine"

I - HISTOIRE D'UNE HABITATION

Le lieu-dit Poyen desservi par le petit train du Pays de la Canne témoigne par ses vestiges et ses paysages d'un riche passé historique. Celui de l'une des habitations sucrières majeures de Petit-Canal. Cinq périodes vont modeler l'habitation Poyen du XVIIIe au XXe siècle :

- La période formative (1730 - 1770)
- L'habitation Poyen-frères (1770 - 1803)
- Le cycle Lemesle (1803 - 1863)
- A l'ombre de l'usine Rancogne (1863 - 1901)
- La main-mise de Beauport (1901 - 1989)

1/ LA PERIODE FORMATIVE (1730 - 1770)

La colonisation du Nord Grande-Terre, plus tardive que pour d'autres régions de la Guadeloupe prend son essor au cours du premier tiers du XVIIIe siècle. La carte de l'arpenteur Amaudric rend compte en 1732 de la répartition des concessions, dont celles mises en valeur.

a/ L'implantation de Doro (planche 2)

L'actuel centre de l'habitation Poyen correspond sur cette carte à la parcelle n°583 propriété de Doro-Beauséjour. C'est une habitation de 218 ha déjà mise en culture. Le sucre et la canne rythment la vie d'esclaves noirs importés d'Afrique. De même que sur l'habitation voisine n°550 de Jean-Baptiste Doro d'une contenance de 125 ha s'ouvrant sur le Grand Cul-de-Sac Marin par une barrière de mangrove et de forêt marécageuse. Ces deux parcelles, de même qu'une troisième de 33 ha (appartenant aux héritiers Lartigue) localisée à l'ouest de celle de Jean-Baptiste Doro, s'appuient sur une ravine qu'elles longent sur plusieurs kilomètres, "la ravine des Mancenilliers". Les terres de Doro sont des terres dites "franches" arables alors que celles de Doro-Beauséjour sont pour sa partie littorale une épaisse zone humide dont un îlot exondé, le futur lieu-dit Beautiran, constitue l'accès à la mer.

Durant les décennies 1730-1750, ce territoire est exploité, pris en main, modelé par les habitations naissantes et la ravine limitrophe. L'embouchure de celle-ci est réaménagée pour les prémices d'une circulation fluviale en relation avec la mer, transformant la ravine en canal Doro.

b/ Les trois habitations racines : Defougère, Beauport et Perrault (planche 3)

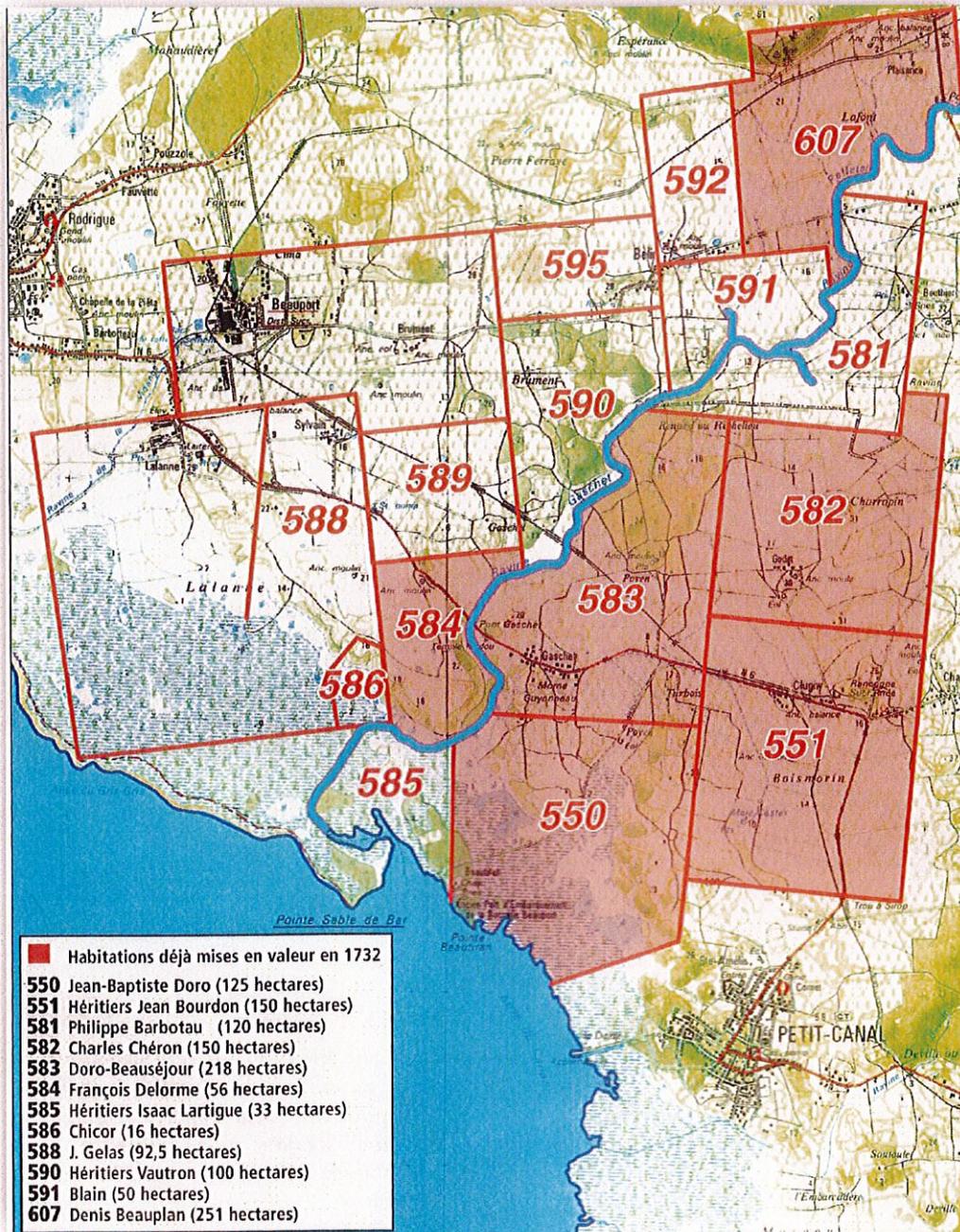
A l'orée la décennie 1770, la structure foncière de ces habitations change. La carte des ingénieurs du Roi de 1765-1768 rend compte de la recomposition des concessions de 1732.

- Les habitations Lartigue (33 ha) et Doro (125 ha) n'en font désormais plus qu'une, ouverte sur l'embouchure de la ravine, l'habitation Defougère dont de rares vestiges subsistent en contrebas de la section actuelle de Gaschet.

- L'habitation Doro-Beauséjour de 1732, au cœur de ce qu'est aujourd'hui Poyen, se scinde en deux habitations : les habitations Beaupin et Perrault. La mémoire

PLANCHE 2

La ravine fondatrice en 1732



(D'après "Sucre et Mangrove" de Warichi 2005)

populaire a d'ailleurs conservé ces noms comme des lieux de l'habitation Poyen.

Ces trois habitations accolées à la ravine sont en 1768 d'actifs centres d'exploitation de la canne comprenant chacune :

- * de 5 à 10 bâtiments (moulins, sucrerie, purgerie ...)
- * la zone de résidence des propriétaires et l'encadrement
- * les villages d'esclaves (de 15 à 30 cases)

Le territoire est construit; les habitations fortement structurées enserrées dans un maillage de routes et chemins favorisant la circulation des hommes et des marchandises, notamment vers la mer.

En ce dernier tiers du XVIIIe siècle canalien, plus de 300 personnes gravitent au sud de la ravine, qui de "Mancenillier" puis "Canal à Doro", s'appelle "le Grand Canal". Elles participent à la production du sucre produit par ces habitations et exportée par le débarcadère de Bautiran.

Après les Doro - Lartigue - Beauséjour durant des années 1730-1750, les Beaupin - Perrault - Defougère durant la décennie 1760, une troisième mutation foncière présidera à l'apparition de l'habitation Poyen-frères durant la décennie 1770-1780 .

2/ L'HABITATION POYEN-FRERES (1770-1803)

Cette mutation, à l'inverse des deux premières consiste en un processus de concentration de ces trois habitations.

a/ Guillaume Constant et les frères Poyen (planche 3 et 4)

Claude Perrault, maître chirurgien vend le 5 mars 1770 à Guillaume Constant négociant fraîchement installé dans la nouvelle ville de Pointe à Pitre, son habitation de 176 ha avec 117 esclaves, 22 bœufs de cabrouet, 16 vaches et 17 mulets. Constant achète le même jour l'habitation voisine Beaupin. Il devient par ce double achat, propriétaire de 300 ha en s'associant à Pierre Robert Poyen Saint-sauveur. Ce dernier appartient à l'une des lignées d'une puissante famille de la Guadeloupe du XVIIIe siècle.

L'ancêtre des Poyen aux Antilles, Jean Poyen (le premier), originaire de Saint Afrique de Rouergue près de Castre s'installe avec une partie de sa famille en 1680 en Guadeloupe où il devient un important propriétaire d'habitation à Capesterre. Le premier Poyen né en Guadeloupe, Jean Poyen (3ème du nom) fils de Jean Poyen (le deuxième arrivé avec son père) naît en 1684 (il moura en 1775). Il sera à l'origine de la lignée des Poyens de Ste-Marie. Son frère cadet, pierre Poyen né en 1689 et mort en 1757 s'installe lui au Nord Grande-Terre, devenant au XVIIIe siècle capitaine de milice du quartier de la Pointe d'Antigue. Pierre Jean Robert qui s'associe à Guillaume Constant est l'un de ses fils. En 1773, les 109 ha de l'habitation Lacombe (anciennement Defougère) dont 75 ha de terres franches et 34 ha de terres palétuviers sont achetées (une portion de 5 ha de terre dite "Boutiran" dont 2 ha de terres franches et 3 ha de palétuviers est mentionnée lors de l'achat). Ainsi s'achève en 1770-1773 le processus de concentration foncière des trois habitations localisées le long et à l'embouchure de la ravine sous l'égide d'une alliance entre négociants et la famille Poyen. Car à Pierre Jean Robert (qui en 1778 fait partie des premiers concessionnaires de Pointe à Pitre), s'adjoint son frère François Hubert Poyen St Sauveur, lieutenant de milice à Petit-Canal, d'où l'appellation Poyen-frères de cette habitation. L'alliance avec guillaume Constant se rompt en 1783. Les deux frères Poyen en deviennent les seuls propriétaires, inscrivant l'empreinte de leur nom sur ce territoire jusqu'à nos jours.

PLANCHE 3

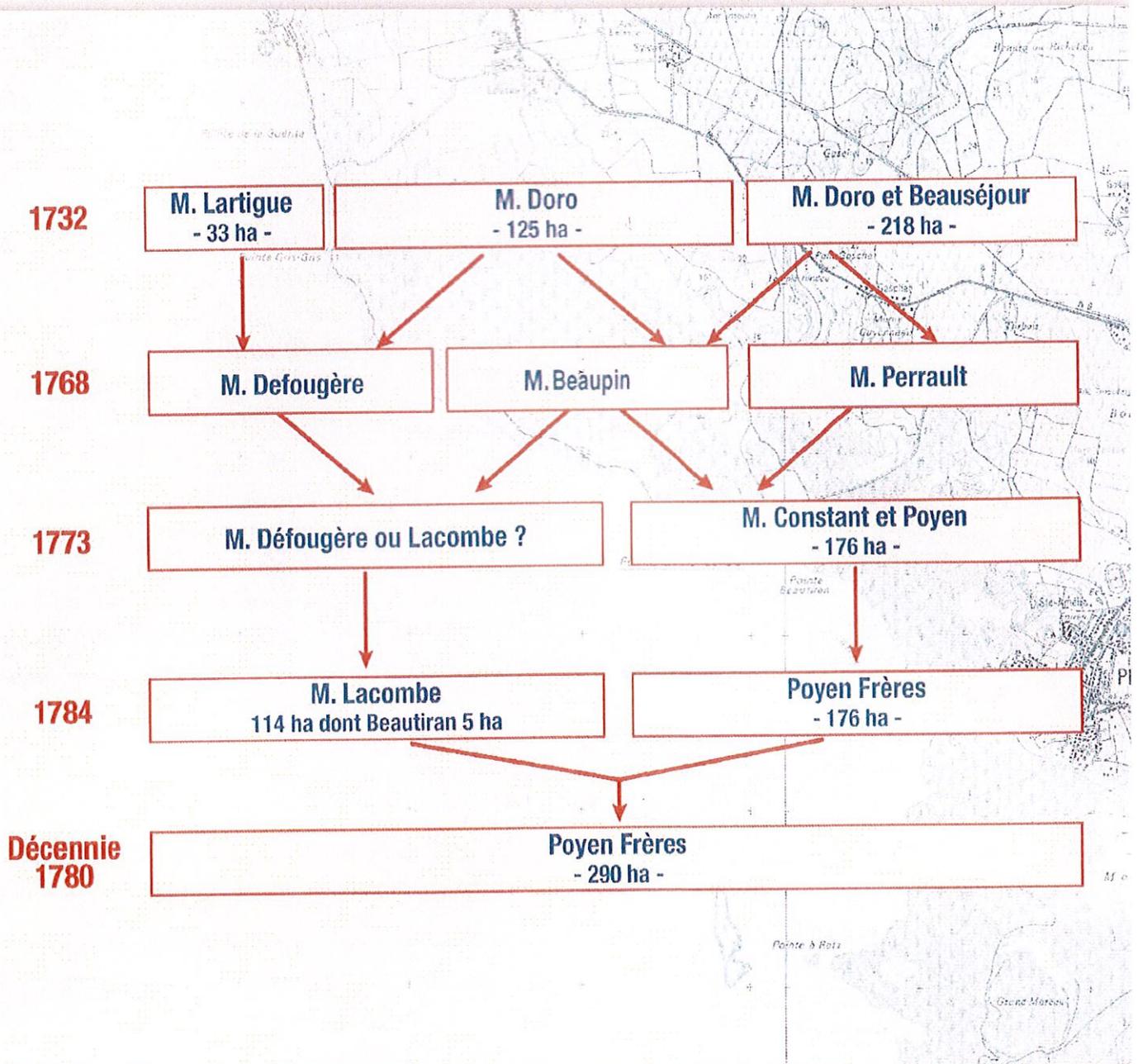
Les 3 habitations aux origines de Poyen en 1768



(D'après "Sucre et Mangrove" de Warichi 2005)

PLANCHE 4

La constitution de l'habitation Poyen (1730-1790)



(D'après "Sucre et Mangrove" de Warichi 2005)

b/ Une habitation séquestrée (planche 5)

Conséquence de la révolution française de 1789, la situation de la colonie évolue à partir de 1790 jusqu'à son occupation anglaise. La reconquête de la Guadeloupe par Victor Hugues en 1794 entraîne l'abolition de l'esclavage puis la sanglante répression de la plantocratie blanche. Les frères Poyen, Robert et Hubert, fuient la Guadeloupe avec leur famille et leur économe Maurice, faisant partie des centaines d'émigrés obligés d'abandonner leurs habitations en 1794-1795.

L'habitation Poyen-frères est séquestrée par le pouvoir central qui confie sa gestion à un séquestre. Il s'agit de Pascal, un "rouge" de 45 ans qui y réside avec sa femme et leurs 5 enfants. Les raffineurs Barthélémy (33 ans), Cyrille (30 ans), "rouges" comme Pascal, un maçon, un charron, un tonnelier, un charpentier et une servante complètent l'encadrement de 133 adultes dont la plupart sont des cultivateurs et de 63 enfants de moins de 15 ans. Le recensement de 1796 dénombre 194 âmes sur cette habitation comprenant un noyau de 11 anciens âgés de plus de 60 ans dont la doyenne est Lisette avec ses 81 ans.

La pyramide des âges de l'habitation Poyen-frères à la fin du XVIIIe siècle témoigne d'un ancrage ancien des esclaves de celle-ci ou quatre générations d'esclaves noirs y coexistent.

C'est une habitation qui reste active durant ces années troublées produisant près de 41 tonnes de sucre (brut et terré) et plus de 60 barriques de sirop. Une communauté d'enfants, d'adolescents, d'hommes, de femmes et d'anciens, ouvriers, anciens "nègres à talents", cultivateurs nouveaux affranchis, rythment alors la vie de l'habitation Poyen-frères, bien que ceux-ci, "légitimes" propriétaires en soient désormais définitivement absents. Une autre période s'annonce.

3/ LE CYCLE LEMESLE (1803 - 1863)

An tournant du siècle, l'esclavage rétabli en 1802, les deux frères Poyen St sauveur ne reviennent pas en Guadeloupe reprendre possession de leur habitation. Un autre cycle de son histoire commence.

a/ De Poyen à Lemesle

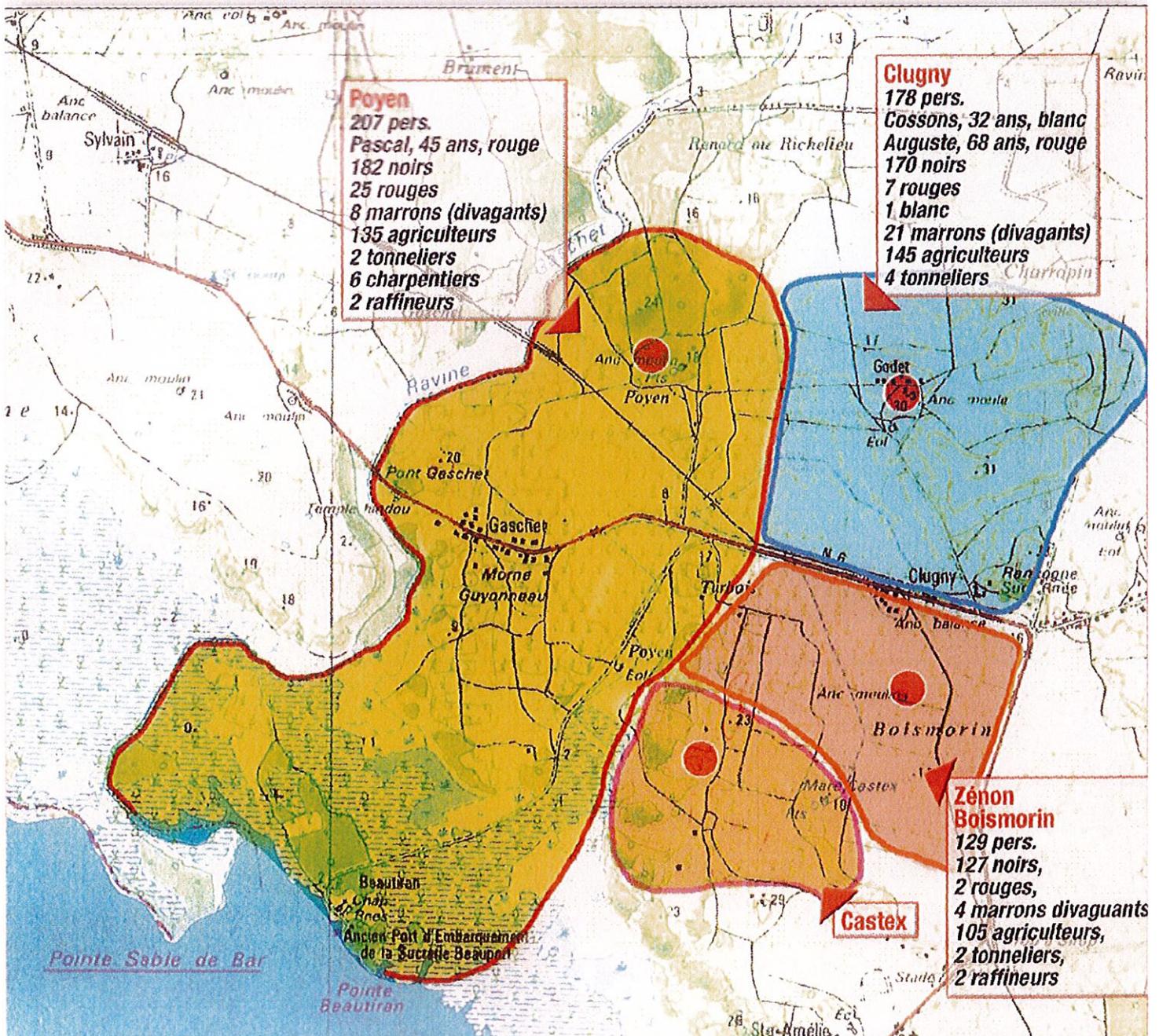
L'habitation revient par adjudication à Jean-Marie Regnaudot, beau frère de Robert Poyen, veuf de Jeanne-Françoise classe Beauplan, médecin correspondant de l'académie de sciences. Celui-ci transmet en 1808 l'héritage de cette habitation à son petit fils, Jean-Thomas Lemesle qui en devient l'unique propriétaire. Il en maintiendra l'activité pendant plus de 50 ans. L'ancienne habitation Poyen de la fin du XVIIIe siècle devient au XIXe siècle l'habitation Lemesle.

Ses inventaires de 1802 et 1804 concourant pour son adjudication permettent tant d'apprécier son évolution, qui atteindra difficilement son niveau d'activité antérieur durant la première moitié du XIXe siècle.

164 esclaves vivent à "Poyen" en 1805. Ils sont 152 à Poyen/Lemesle en 1808 (avec 88 têtes de bétail). Le recensement de 1853 fait état de 191 résidents (103 de sexe masculin, 88 de sexe féminin) se répartissant professionnellement comme suit : 116 journaliers (cultivateurs), 2 dans le bâtiment, 3 dans l'habillement, 1 dans l'alimentation et 8 domestiques, 11 divers.

PLANCHE 5

L'habitation Poyen frères en 1796



(D'après "Sucre et Mangrove" de Warichi 2005)

b/ Une vie rurale nouvelle

L'émancipation de 1848 entraîne l'apparition d'une nouvelle vie rurale dans les campagnes du Nord Grande-Terre, sur et autour de l'habitation Lemesle. La terre et la canne à sucre en restent les fondements. Les nouveaux affranchis deviennent journaliers, cabrouetiers, muletiers, laboureurs, gardiens d'animaux, charpentiers, tonneliers, maçons, ouvriers, couturiers et autres apprentis. Un "lolo" où les résidents peuvent se ravitailler en produits de première nécessité, participe de cette nouvelle vie rurale. Celle-ci anime l'habitation en cinq espaces principaux :

- L'espace travail, espace éclaté reliant champs de canne, moulin, sucrerie, hangars, magasins.
- L'espace vivrier de jardins individuels se distribuant aux marges de l'habitation
- L'espace de résidence où s'alignent les "Kaz a nèg" palpitant d'une vie populaire
- L'espace ressource de la ravine et de la zone humide littorale, espace de cueillette, de chasse, de pêche et d'agriculture.
- L'espace de Beautiran, ouverture maritime de toutes les habitations de la zone.

La vie et les activités quotidiennes en dehors de la fabrication du sucre et des cultures vivrières s'appuie d'abord sur l'exploitation des ressources naturelles : coupe des herbes coupantes, pêche de poissons, mollusques et crustacés, cueillettes diverses dont celles des crabes, chasse des oiseaux, utilisation de l'eau.

Contrairement aux habitations de Godet, Clugny et Charropin, l'habitation Lemesle/Poyen ne reçoit pas au cours de la décennie 1850 de travailleurs immigrants, congos et indiens. La stabilité de sa démographie (aux environs de 200 personnes depuis la fin du XVIIIe siècle) rend compte de sa vitalité économique. La Gazette Officielle du 1er février 1860 publie le tableau de classification des habitations et de leur production en 1859. L'habitation Lemesle/Poyen d'une surface de 280 ha produit alors 160 T de sucre (130 T à Godet-Clugny, 92 T à Boismorin, 80 T à Lafon-charropin)

A la veille d'un nouveau cycle de son histoire, le cycle industriel, Lemesle s'affirme comme le centre de cette zone littorale, place qu'elle perdra peu à peu lors du dernier tiers du XIXe siècle.

4/ A L'OMBRE DE L'USINE RANCOUGNE (1863 - 1901)

Car une évolution majeure apparaît durant les années 1860 au cœur du territoire cannier, la construction d'une usine.

a/ L'usine Rancougne

La fille de Jean-Thomas Lemesle, Amélie Lemesle épouse en France, sous le régime de la communauté, Charles Devezeaux vicomte de Rancougne (il deviendra marquis) qui réside au château d'Herbault.

Soutenu par son beau-père qui se porte caution pour trois prêts, Rancougne installe sur une portion (4 ha achetés en 1861) de l'habitation voisine de Clugny, une usine moderne de production de sucre, la nouvelle usine dite de Rancougne ou Clugny, en 1863-64. L'enchevêtrement des intérêts de Rancougne et de Lemesle se manifeste sous quatre formes :

- Mme de Rancougne, fille de Lemesle accompagne financièrement et

solidairement, pendant plus de trente ans, son mari face à ses créanciers et bailleurs de fond (dont surtout le Crédit Foncier Colonial).

- Jean-Thomas Lemesle signe un bail en 1865 avec Rancougne permettant à la voie ferrée de la nouvelle usine de traverser ses terres.

- L'ancien débarcadère de Beautiran jusqu'alors propriété de l'habitation Poyen est cédé en bail à l'usine afin de le transformer en port (avec quai, grue et portique ...)

- Les négociants Hue et Verteuil, anciens mandataires de Lemesle pour la gestion de son habitation, deviennent mandataires de Rancougne pour la gestion de son usine.

b/ Poyen/Lemesle : une habitation adhérente (planche 6)

Alors que Lemesle et Rancougne qui ne résident pas en Guadeloupe mais en France, décident de l'orientation économique de son territoire, l'habitation Poyen entame une nouvelle étape de son avenir par son adhésion au projet industriel de Rancougne. Car le projet industriel de Rancougne s'édifie autour du pivot maritime de Beautiran. Il lui faut pour être opérationnel, l'adhésion des habitations sucrières voisines qui s'engagent à fournir leur canne à la nouvelle usine. Elles sont au nombre de 6 : Poyen, Clugny, St Elise, Lafon, Charropin et Boismorin.

Ces 6 habitations n'ont plus désormais à broyer et transformer leur canne à sucre. C'est la fonction de l'usine. L'habitation est cantonnée à la plantation et à la récolte de la canne afin de la vendre à l'usine. L'habitation Poyen/Lemesle ne fait plus, comme pour les autres habitations adhérentes, tourner son moulin, devenu obsolète. Elle perd sa fonction manufacturière pour ne devenir qu'un simple centre agricole au service de l'usine Rancougne. En 1886 à peine 50 de ses 300 ha sont plantées en canne, les trente dernières années du XIXe siècle étant fortement marquées par de nombreuses crises sucrières

c/ L'arrivée des indiens

Une vingtaine d'années plus tard, Poyen vit un double bouleversement démographique comme bon nombre d'habitations voisines.

Tout d'abord, Poyen n'est plus l'habitation névralgique fixant une nombreuse population auprès de la ravine. En 1886 ne vivent à Poyen que 40 personnes (28 hommes et 12 femmes) qui sont tous des indiens. Ils résident dans 20 cases à travailleurs alors qu'autour tombe en désuétude les vestiges de la splendeur passée de l'habitation (maison du maître, les moulins à vent et à bête ...). Il n'existe alors aucuns travailleurs "créoles cases". En l'espace de 30 ans le pôle résidentiel pivot de Poyen décline de manière spectaculaire.

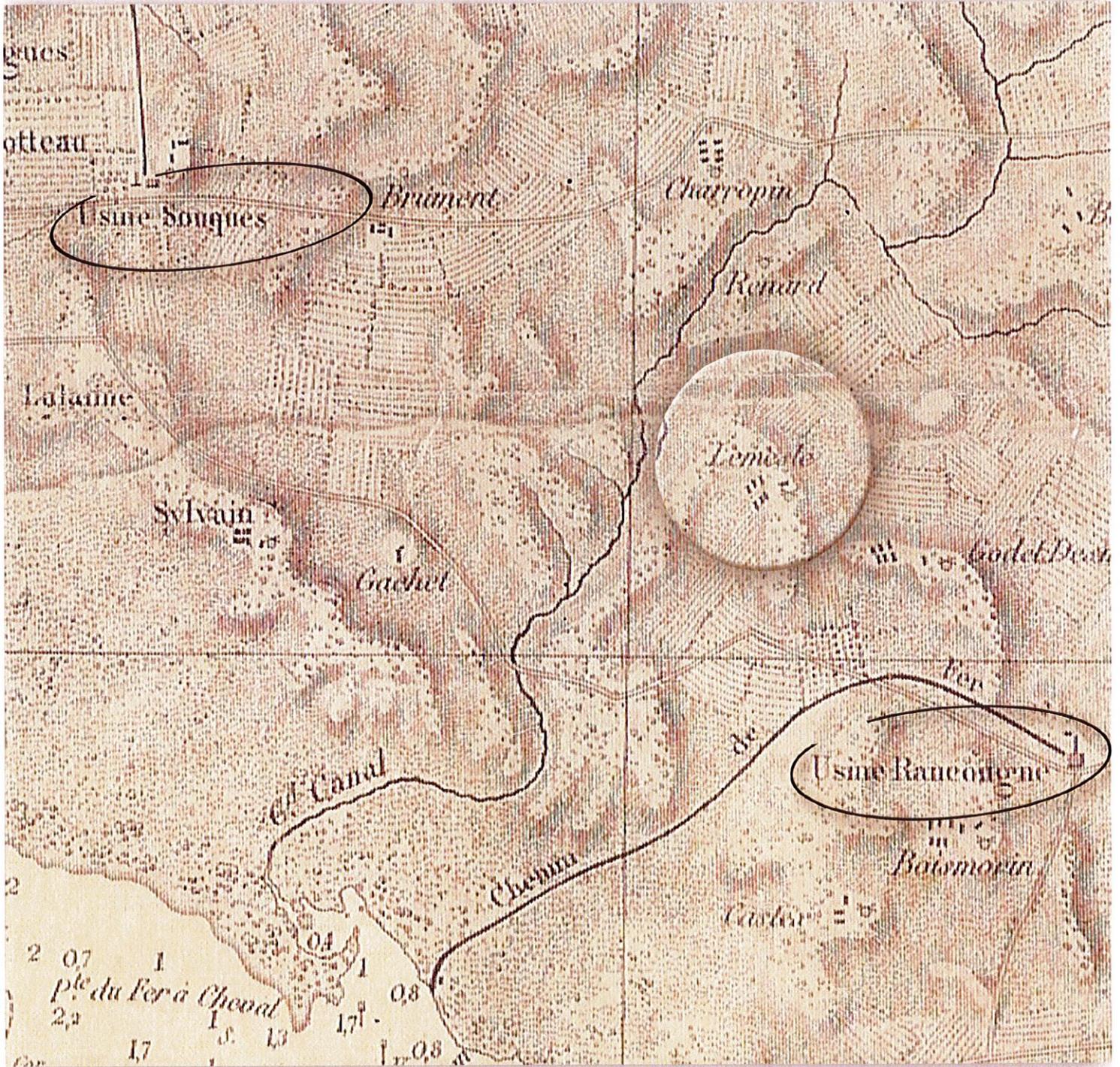
Point de concentration humaine au XVIIIe siècle qui comporte encore 191 résidants en 1853, elle en compte moins de 50 en 1886, soit un effondrement de 80%. Sa désertion s'effectue au profit de l'usine, du bourg ou d'autres sections. La vie de Poyen est à cette époque rythmée par les ouvriers agricoles d'origine indienne qui y résident et ceux dits créoles non résidants qui y travaillent, exploitant par ailleurs la ravine et le littoral humide. Poyen devient ainsi avec les habitations voisines Boismorin et Charropin mais aussi l'usine Clugny/Rancougne l'un des lieux racines de l'implantation indienne canaliennne.

5/ LA MAIN-MISE DE BEAUPORT (1901– 1990)

Mais une autre usine, d'une autre commune fait son irruption dans l'histoire de l'habitation Poyen.

PLANCHE 6

Poyen/Lemesle en 1865



(D'après la carte se Ploix 1875)

a/ Fernand Clerc et la voie ferrée

Créées quasiment en même temps, les usines Beauport (à Port-Louis) et Rancougne (à Petit-Canal) croisent leurs destins durant le dernier tiers du siècle. Alors que Beauport dirigé par l'alliance Souques-Cail entame un processus d'expansion sur les territoires de Port-Louis et d'Anse-Bertrand, Rancougne doit faire face à des difficultés croissantes d'exploitation de son usine. Il doit se constituer un domaine foncier plus fiable que seules les 6 habitations adhérentes initiales. Il fait l'acquisition de 10 habitations durant la décennie 1870 (dont 6 à Petit-Canal) et en prend 5 autres en bail, dont l'habitation Poyen en 1880.

La brutale crise de 1882-1884 alourdit les dettes de Rancougne qui est exproprié en 1886 par le Crédit Foncier Colonial. Mais Beauport aussi sombre. La crise de la filière sucrière approfondit son endettement chronique accumulé depuis près de 40 ans. En 1901, un usinier martiniquais, F. Clerc rachetant à la banque de la Guadeloupe ses droits sur Beauport, se rend adjudicataire en 1901 de l'usine, récupère ses habitations. Il acquiert par la même occasion l'usine de Rancougne (qu'il ferme) et son domaine foncier qu'il rattache au centre de Beauport. Ainsi l'habitation Poyen passe à partir de 1901 dans le giron de l'usine Beauport perdant sa relation privilégiée avec l'usine Clugny qui est démontée. Un aménagement essentiel est immédiatement entrepris conférant un rôle primordial à l'habitation Poyen au sud de la ravine. Fernand Clerc relie par la voie ferrée les deux usines. Celles-ci avaient jusqu'alors leur propre réseau ferroviaire (vers le nord et l'ouest pour Beauport, vers le sud pour l'usine Clugny). Les 5 kilomètres de voie ferrée connectant les deux centres industriels répondent aux besoins suivants :

- Beauport peut désormais s'approvisionner en cannes provenant du centre de Clugny/Rancougne.
- Beauport peut enfin être reliée au port de Beautiran (déjà connecté à Rancougne) afin d'exporter ses sucres et recevoir ses importations.

L'habitation Poyen acquiert une nouvelle fonction. Elle devient un centre d'aiguillage, le carrefour du triangle Beauport, Clugny et Beautiran. Ce centre d'aiguillage comporte un pont de franchissement de la ravine pour le train, deux gares, celles de Poyen et "Têt à bêt" et le changement d'aiguillage. Ce dernier permet aux convois venus de Beauport de se rendre à Beautiran.

Poyen acquiert en ce début de XXe siècle un rôle stratégique relais entre Beauport et son tout nouveau port.

b/ Un centre d'exploitation actif

Tout au long du XXe siècle, les anciennes habitations sucrières continuent à tomber en ruine. Elles deviennent des centres d'exploitation agricole au service exclusif d'une usine Beauport qui achève sa main-mise sur le Nord Grande-Terre par l'absorption de l'usine Duval de Petit-Canal en 1928. Les habitations Poyen et Clugny deviennent le centre de Clugny/Poyen où travaillent près de deux cents ouvriers agricoles.

En 1941, ce centre est dirigé par 4 hommes et 3 économes. 17 ouvriers y travaillent toute l'année : 6 bouviers, 6 fourragers, 3 charretiers au fourrage, 2 palefreniers. Ils s'occupent du bétail, l'entretiennent, le nourrissent, d'où une importance des abreuvoirs construits non loin du puit, de la citerne et du moulin de Poyen. Outre ces 20 permanents, le centre agricole vit avec 175 ouvriers agricoles saisonniers (selon l'avancée des travaux de récolte ou d'entretien en hivernage). Ceux-ci se répartissent comme suit : 2 commandeurs de coupe, 60 coupeurs de canne, 12 charretiers, 60 sarcleurs, 15 metteurs d'engin, 10

canalaseurs, 12 planteurs, et 20 recoureurs.

L'habitation Poyen vit à la cadence des travaux de plantation, d'entretien, de coupe des champs de canne. Les chemins, les bordures et les canalisations sont entretenus. La maîtrise de l'eau (mares, ravines, canaux, sources) est l'un des savoirs essentiels de ces hommes. Poyen est un centre agricole actif de plantation de canne à sucre mais aussi d'élevage pour le compte de l'usine Beauport où le bétail de Clugny et de Poyen s'abreuve.

c/ Une communauté soudée

Mais Poyen ne se résume pas seulement à l'activité des saisonniers qui, provenant des bourgs de Port-Louis, de Petit-Canal ou des sections voisines, viennent chaque jour, selon les saisons, y gagner un salaire. Poyen vit aussi par ses résidents. Car après sa désertion par les descendants d'esclaves au cours des années 1860-1880, l'arrivée et l'implantation des indiens en fait un hameau qui perdurera jusqu'à la décennie 1960. Ce hameau se concentre autour de deux grandes maisons, la maison principale déjà détériorée et celle du gérant. Avec ces deux maisons, 8 cases longent le chemin d'accès. Plus loin, à quelques dizaines de mètres, un deuxième alignement de 20 cases. Au cours de cette première moitié du XXe siècle, une trentaine de résidents occupent ces 14 cases à Poyen.

On y trouve les familles Sinnam, Kadelkan, Joaille mais aussi quelques descendants d'esclaves nègres tels que Mme Albertini, Mme Dibos ou bien des ouvriers casés originaires de St Martin ou de Ste Lucie, les « anglés ».

Cette communauté d'indiens, de nègres, d'originaires des colonies anglaises s'entend à merveille. Elle cultive des jardins vivriers (de patates, de manioc) en coups de main auprès de la ravine. Epinards et calalous sont très usités, alors que la pêche et la cueillette (écrevisses, crabes ...) enrichissent son quotidien. C'est une communauté centrée sur elle-même, conviviale, organisant échanges, partages, et fêtes, en étroite symbiose avec son milieu.

d/ De la canne, un pont et une forêt

A partir de la décennie 1960 Poyen achève sa troisième mutation humaine (après ses périodes de sucrerie, de hameau / centre agricole). Le hameau actif du XXe siècle périclité puis disparaît par l'exode de ses membres. Ceux-ci migrent non loin de là, le long de la route nationale n°6, créant la section de Gaschet (d'autres migrent vers les bourgs de Port-Louis ou de Petit-Canal). Poyen se résume alors à sa forêt nouvellement plantée et surtout par ses terres agricoles intensément cultivées. Poyen vit toujours par sa fonction de centre d'aiguillage participant à la gestion du trafic ferroviaire vers le sud et Beautiran. Les trains franchissent le pont de la ravine, convoyant sacs de sucre, barriques et conteneurs de rhum, matériaux divers, pièces de rechange par 2 à 3 rotations quotidiennes entre Beauport et Beautiran.

Des événements tragiques marquent la circulation sur cette voie ferrée, particulièrement le pont de la ravine Gaschet avec l'explosion d'une locomotive en 1946 (2 morts) ou le déraillement de 1952 (un mort).

Le centre historique de l'habitation Poyen n'est plus entretenu, le bétail décroît mais les plantations de canne subsistent, alors que la jeune forêt de mahoganys, fraîchement plantée après la guerre par la direction de Beauport tout autour du centre historique, se déploie.

En 1990 l'usine de Beauport ferme. Le foncier de la S.A.U.B est récupéré par le Conseil Général, la forêt de Poyen devenant forêt départementale gérée par l'O.N.F. La portion agricole reste activement exploitée par le G.F.A. de Poyen.

Le rétablissement de la voie ferrée au service du pays de la canne confère au Poyen du XXIe siècle une nouvelle fonction dans son histoire.